

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont es 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. a
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 27 Avril 1872.

L'indisposition de M. Thiers et l'attitude prise par lui dans la question du service militaire, sont les deux faits importants de la situation.

Heureusement l'indisposition n'a rien de dangereux, et ne sera que passagère; mais si elle était sérieuse, comment sortirions-nous de l'impasse où M. Thiers nous a mis en se séparant presque toujours de la droite et du centre droit, pour encourager et tolérer les audaces républicaines ?...

Quant à la loi militaire, il est évident pour tous qu'une certaine appréhension existe de voir la Prusse combattre notre réorganisation, et que cette appréhension est le véritable motif de l'ajournement demandé par M. Thiers. Voilà le résultat d'une politique qui penche vers la République ! La Prusse oserait-elle nous menacer directement ou indirectement, au point de vue de la constitution de notre armée, si nous avions un gouvernement monarchique entouré d'alliances inévitables que la République n'aura jamais ?

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 25 avril.

L'état de M. Thiers s'améliore de plus en plus. On présume qu'il pourrait au besoin, dès la semaine prochaine, prendre part aux discussions de l'Assemblée, mais il paraît tacitement convenu que la loi sur l'organisation de l'armée, pour laquelle se réserve le président de la République ne viendra pas avant le 6 mai. L'Assemblée écoulera, en attendant, le stock des projets en cours de discussion et accélèrera la préparation des lois financières. La commission du budget a repris ses travaux. Elle est toujours fort opposée à l'impôt des matières premières, mais on assure que plusieurs de ses membres jusqu'ici très hostiles à l'impôt du revenu se montrent maintenant disposés à examiner plus à fond cette grosse question.

Toutes les démarches faites auprès de M. Raoul Duval pour l'amener à renoncer à son interpellation ont été jusqu'ici infructueuses. On assure que M. Raoul Duval a bien moins en vue d'attaquer M. Gambetta que les magistrats municipaux qui ont sanctionné et encouragé, par leur présence et leurs applaudissements, l'attitude hostile à l'Assemblée prise par le voyageur d'Angers et du Havre. Il vou-

drait amener le ministre de l'intérieur à désavouer publiquement la conduite de ces magistrats et par ricochet celle de M. Gambetta lui-même.

On assure que M. le duc d'Aumale, causant hier avec un député du centre gauche, aurait formellement déclaré qu'il considérait la République comme le seul gouvernement possible actuellement, et que tous les princes de sa famille partageaient complètement cette manière de voir. On ajoute que ces paroles, connues presque immédiatement dans toutes les fractions de l'Assemblée y auraient produit une assez vive sensation, principalement dans l'extrême droite où, du reste, on est fort mal disposé à l'égard des princes d'Orléans depuis qu'on a vu s'évanouir les rêves de fusion si ardemment caressés il y a deux ou trois mois.

On dément de nouveau, et de la façon la plus catégorique tous les bruits relatifs à des divergences avec la Prusse et à de prétendues notes comminatoires de cette dernière.

La commission des grâces a rejeté le recours du nommé Genton, condamné à mort le 22 janvier, pour l'assassinat de Mgr Darboy et d'autres otages de la Commune.

La nouvelle que le grand duc héritier de Russie et sa femme, la princesse Dagmar, auraient fait annoncer leur arrivée à Paris pour le mois prochain, ne se confirme pas.

INFORMATIONS

Manifeste du duc de Madrid

Voici le manifeste du duc de Madrid, que nous apprécions dans notre bulletin; ce manifeste a la forme d'une lettre adressée à différents journaux; le Temps, la Patrie; l'Univers, le Monde, la Gazette de France et le Soir, l'ont publié déjà :

« Genève, le 20 avril 1872.

- » Monsieur le rédacteur en chef,
- » J'ai eu l'honneur de communiquer, le 15 du présent mois, à la Junte centrale catholique et monarchique de Madrid l'ordre suivant :
- » S. S. Exc. Don Candido Nocedal, vice-président de la Junte centrale.
- » Excellence le duc de Madrid a daigné résoudre que la minorité carliste s'abstiendrait de siéger au Congrès.
- » Le grand parti national s'est présenté aux urnes électorales, acceptant une forme légale que rejettent ses principes, pour lutter sur le terrain même choisi par ses adversaires.
- » Les résultats ont prouvé que la comédie ridicule du libéralisme sert uniquement à fausser l'opinion nationale, à renverser les droits que lui-même a proclamés, à porter le mensonge dans le Parlement, le deuil au sein des familles.
- » Le duc de Madrid, à la vue de tels désordres, proteste aujourd'hui devant le pays en rappelant ses représentants; demain il protestera sur le terrain que lui indiquent la patrie opprimée et les aspirations de son cœur espagnol.

« Le duc de Madrid veut aussi que l'Europe entière connaisse les raisons qui justifient son attitude, afin que l'opinion publique ne s'égare pas en jugeant les événements d'Espagne.

» Le parti carliste, qui représente la grande majorité des Espagnols, repousse ouvertement, comme ses principes l'exigent, les manœuvres des libéraux avant-garde du pétrole et de la dissolution sociale.

» Le duc de Madrid désire à tout prix éviter de tirer le premier coup de feu, qui non-seulement fera couler du sang espagnol, mais

donnera peut-être le signal de graves complications en Europe. Il a dû accepter la lutte sur le terrain même où ses ennemis la voulaient. Le parti carliste obéissant à la parole de son roi, s'est présenté désarmé dans les comices, où l'attendaient les violences d'un gouvernement impopulaire et le poignard de ses ennemis. Ce n'est pas le lieu de redire ici les contraintes, les comédies, les sanglants désordres employés pour éviter que la majorité espagnole ait sa vraie représentation au congrès.

Le gouvernement révolutionnaire nous ferme les portes de la légalité apparente que lui-même a établie.

Il ne reste plus au duc de Madrid et au parti carliste que la voie des armes pour défendre l'honneur, la dignité, l'indépendance nationale.

» Le duc de Madrid ne vient pas allumer une longue guerre civile; par une lutte courte et décisive, il espère sauver la patrie et montrer peut-être le chemin qui conduit au salut de la société.

» Le duc de Madrid réclame à la face du monde l'honneur de commander l'avant-garde de la grande armée catholique, qui est celle de Dieu, celle du trône, de la propriété, de la famille.

» Le duc de Madrid et, avec lui, la majorité des Espagnols, élevant leurs cœurs vers Dieu fixant leurs yeux sur les malheurs de la patrie sur les angoisses de l'Europe, appellent leurs compatriotes autour du drapeau où brillent ces mots : DIEU, LA PATRIE, LE ROI; ils s'adressent à l'opinion publique du monde entier et obtiendront son puissant concours.

» Recevez, monsieur le rédacteur en chef l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le secrétaire du duc de Madrid,
 » Emilio de ARJONA.

Il est avéré aujourd'hui, dit la Patrie, que c'est sur les instances répétées de M. le président Grévy, que M. Thiers a renoncé à transférer de Versailles à Paris son domicile et à limiter son séjour à l'Élysée à de simples réceptions.

Nous lisons dans la même feuille :
 M. Thiers a adressé le plan de sa grande et décisive bataille économique. Pour s'assurer la victoire, il a demandé l'appui de la gauche radicale. Le but de l'armée protectionniste est d'amener M. Rouher à prendre la parole — ce qui ne sera pas difficile — et à le vaincre, non à force d'arguments ou de chiffres, mais à l'aide de voix promises pour cimenter l'alliance du radicalisme et du pouvoir.

M. Jules Simon prendra la parole contre le libre-échange, — et ce ne sera pas le spectacle le moins curieux de ce tournoi oratoire que d'entendre M. Jules Simon, ministre de la République, et protectionniste par la grâce de son portefeuille, réfuter M. Jules Simon libre-échangiste, candidat à la députation de Bordeaux.

Nous savons qu'un orateur se contentera de répéter presque textuellement le discours prononcé en 1869 par M. Jules Simon. Notre ministre de l'instruction publique a fait, il est vrai, rechercher tous les exemplaires de son éloquent plaidoyer en faveur de la liberté communale; mais ses anciens collègues de la Gironde en ont gardé quelques-uns, et on assure qu'ils le font réimprimer pour être distribué à la Chambre.

L'effet produit par la nomination de M. Ba-

rodet comme maire de Lyon est déplorable, et nous devons en croire un certain nombre de lettres du département et des dépêches arrivées hier à Versailles, à l'adresse de plusieurs députés.

Cette nouvelle victoire du parti rouge, subie par le gouvernement, attriste profondément les esprits, déjà si tourmentés par les conséquences probables pour l'industrie lyonnaise de la dénonciation de notre traité de commerce avec l'Angleterre.

On se demande anxieusement à Lyon ce que vont devenir les finances et l'administration de la ville sous une pareille direction.

Pendant ce temps, le comité de la rue Gros-lée, plus impératif que jamais, continue de régner dans la ville, sans aucun contre-poids.

On lit dans la France:

Voici un curieux extrait du nouveau discours de M. Gambetta :

« Cette éducation civile, il faut la donner avec passion, la poursuivre avec ardeur; jusqu'à ce que la nation en soit pénétrée, rien ne sera fait, rien ne sera ordonné, rien ne sera régulier. Vous n'aurez pas de repos, vous serez toujours en présence de ces deux périls immenses, où l'exploitation d'un peuple par des intrigants, des aventuriers, des dictateurs, des coupe-jarrets, ou quelque chose de plus grave encore, l'explosion imprévue d'une masse enflammée qui, tout à coup, aboutit à des aveugles colères. »

L'exploitation d'un peuple par des intrigants, des aventuriers, des dictateurs !... Franchement, on ne se dit pas de ces choses-là à soi-même ou à son parti.

Jeudi dernier a été inauguré, dans le cimetière de Cussey, le monument funèbre élevé à la mémoire des mobiles des Vosges et du Dauphiné, morts à l'ennemi.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, qui assistait à cette touchante cérémonie, a prononcé l'allocution suivante :

Je ne m'attendais pas, en venant visiter votre ville de Besançon, qui est aussi la mienne, à assister à cette religieuse et touchante cérémonie; mais je ne puis passer ici sans honorer le courage des braves soldats des Vosges et des Hautes-Alpes qui reposent dans ce cimetière, après avoir vaillamment défendu le pays et sauvé la cité.

Je m'associe à votre patriotique démonstration, avec ce clergé, ces riches, ces pauvres, ces propriétaires, ces paysans, tous ces Français qui entourent une tombe si glorieuse et si digne de mémoire.

Enfants, souvenez-vous que c'est en devenant chrétiens que vous deviendrez à votre tour de bons citoyens, et, au besoin, de braves citoyens.

M. le curé, je vous remercie, au nom de l'Assemblée que je représente, au nom du Gouvernement, au nom de l'armée, de la piété et du zèle que vous avez apportés à l'érection d'un monument qui consacre la bravoure et la mort de nos jeunes soldats.

M. Maigne, trésorier général, est révoqué parce qu'il est le beau-frère de M. Magne, ancien ministre, ancien membre du Conseil privé.

L'Empire avait moins de préjugés contre les hommes apparentés à l'opposition.

M. Alfred Arago, chef de division aux beaux-arts, était le frère d'Emmanuel.

M. Favre-Claveroz, consul à Athènes, était frère de Jules Favre.

M. Marie, fils de l'avocat, était percepteur.

M. Berryer fils, était commissaire du gouvernement près d'une grande compagnie.

La femme de Pascal Doprat avait un bureau de tabac.

La famille d'Armand Marrast eut un succès.

M. Arthur Picard, frère d'Ernest, fut sous-préfet de l'Empire, et sa destitution porte sur des motifs absolument étrangers à la politique.

6^e Conseil de guerre.

DERNIER MASSACRE D'OTAGES, CONDAMNATIONS :

- La femme Guyard, à la peine de mort ;
- Charton, aux travaux forcés à perpétuité ;
- Feltesse, à dix ans de la même peine ;
- Vil, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- Jalabert, à quinze ans d'emprisonnement dans une maison de correction ;
- Mahon, à deux ans de prison ;
- Vendran, à deux ans d'emprisonnement dans une maison de correction ;
- Fillemotte, à vingt ans de la même peine ;
- La fille Cailheux, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Nous lisons dans la *Patrie* :

L'affaire des canons de Vincennes, après avoir donné lieu à une enquête préparatoire, vient, dit-on, d'entrer dans une phase nouvelle et d'être déferée, par décision du gouverneur de Paris, au jugement du 1^{er} conseil de guerre qui siège rue du Cherche-Midi. Le parquet militaire a commencé aujourd'hui même l'instruction et l'interrogatoire des artilleurs arrêtés. On exécute pour le conseil un plan détaillé des lieux, que le capitaine instructeur a déjà visités.

On annonce que le ministre de la marine va soumettre à l'Assemblée nationale la nomination définitive au grade de lieutenant de vaisseau de M. le duc de Penthièvre, qui, il y a six mois, a été pourvu de cette qualité, mais à titre provisoire seulement.

Chronique locale et méridionale.

Sur les instructions de M. Thiers, M. Jules Simon, en sa qualité de ministre des cultes, prépare, dit la *Patrie*, une circulaire destinée aux évêques de France, et en vue de leur rappeler que tous les actes pontificaux doivent être, avant leur promulgation, soumis à l'autorisation du conseil d'Etat.

Les gardes mobiles de la classe de 1866 ont terminé depuis le 1^{er} février 1872 le temps de service auxquels ils étaient astreints en vertu de l'art. 14 de la loi du 1^{er} février 1868.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour la libération de ces hommes ; cette libération sera constatée par une mention faite sur le livret de chaque homme. Cette mention indiquera aussi si l'homme a ou non mérité un certificat de bonne conduite.

On sait que le projet de loi sur l'armée accorde aux bacheliers la faculté de devancer l'appel et de faire en un an leurs classes militaires. Dans plusieurs départements, les jeunes gens munis du diplôme de l'enseignement spécial sont en instance pour obtenir d'être assimilés aux bacheliers.

Notre ministre des finances a adressé à tous les chefs de service des départements, une circulaire dans laquelle il est demandé un état détaillé du rendement des impôts anciens et surtout nouveaux.

Le rapport devra contenir deux états comparatifs de telle façon que d'un coup d'œil on puisse apprécier les résultats financiers.

Ce n'est pas seulement pour cette fois que ce travail doit être fait ; à l'avenir, chaque rapport trimestriel ou mensuel devra contenir un double état des recettes.

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté par lequel dans les lycées des départements le nombre des proviseurs de pre-

mière et de deuxième classe est porté de 25 à 28, celui des professeurs titulaires de première et de deuxième classe, de cent quarante-cinq à cent cinquante-cinq, et celui des chargés de cours de première et de deuxième classe est porté de quatre-vingt à quatre-vingt-dix.

Un décret du Président de la République supprime le cadre des officiers de l'état-major des places.

Cette suppression aura lieu par voie d'extinction.

Les mutations nécessitées par l'intérêt du service pourront continuer à avoir lieu dans le personnel actuel.

Le service dans les places de guerre sera assuré au fur et à mesure des extinctions dans le cadre des officiers de l'état-major des places, de la même manière que dans les villes ouvertes, conformément aux prescriptions du chapitre 25 du décret du 13 octobre 1863, dont les dispositions restent en vigueur.

Voici, d'après la *Patrie*, l'état de notre effectif :

Nous possédons 126 régiments d'infanterie de ligne, auxquels il faut ajouter 4 régiments de zouaves, 1 régiment étranger, 3 régiments de tirailleurs algériens et 1 régiment formé des compagnies disciplinaires résidant en Afrique, ce qui donne un total de 135 régiments.

Selon le projet qui, dit-on, sera mis à exécution après la discussion de la loi sur le recrutement, les trente bataillons de chasseurs à pied seront débouclés et formeront les quinze régiments nécessaires pour porter à cent cinquante le nombre total de nos régiments d'infanterie de ligne. Les régiments de notre armée seront désormais à quatre bataillons. Ces différentes mesures se trouvent complètement d'accord avec les idées de la commission militaire de l'Assemblée, qui ne tardera pas à faire connaître la seconde partie de son important travail.

Nous recevons de M. de Cardaillac la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Latrayne, 23 avril 1872.

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Dans le courant de l'année 1869, M. le Ministre des travaux publics, ordonna des études, afin de faire rectifier la route départementale, numéro 3, de Sarlat à Aurillac et la transformer en une route impériale, qui partirait de Souillac, vivifierait la vallée de la Dordogne et aboutirait à Mauriac.

Au mois de juin 1870, MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, firent les études ordonnées ; mais exclusivement sur la rive droite de la Dordogne. Alors les conseils municipaux des communes de Calès, Meyronne, Lacave et les sections de la commune de Pinsac, situées sur la rive gauche de la Dordogne, adressèrent à la même époque, à M. le Ministre des travaux publics, une demande, afin de le prier de ne prendre aucune décision relativement au tracé définitif de la route en question, sans avoir fait préalablement étudier un projet sur la rive gauche ; entre les ponts de Gluges et de Souillac.

Cette demande fut favorablement accueillie par M. le Ministre des travaux publics qui répondit à la date du 10 août 1870 à la personne qui me fit parvenir sa lettre, que je transcris ici en entier :

« Monsieur, » Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser les » pétitions de plusieurs habitants de Pinsac et des » conseils municipaux des communes de Calès, de » Meyronne et de Lacave, réclament l'étude d'un » projet de rectification de la route départementale, » numéro 3, de Sarlat à Aurillac, par la rive gau- » che de la Dordogne, entre les ponts de Souillac » et de Gluges.

« Je fais instruire cette demande par M. le Préfet » et MM. les Ingénieurs du Lot, vous serez informé » ultérieurement de la décision qui sera prise. »

La guerre et nos désastres paralysèrent tout, et notre demande, car j'étais au nombre des intéressés, fut totalement abandonnée. Depuis, je pensais même qu'il fallait renoncer tout à fait à des améliorations ou à des travaux importants, et je n'ai plus songé à rien réclamer. Mais voici que j'apprends à l'instant même que M. Poncet, conducteurs des ponts et chaussées à Martel, a reçu l'ordre d'étudier un projet de rectification de la route départementale, numéro 3, entre Souillac et Saint-Denis par Martel.

J'ai donc là, la preuve certaine, que le projet de construction de la route nationale, dans la vallée de la Dordogne, n'est point abandonné par le Gouvernement. — Je viens donc vous prier, Monsieur l'Ingénieur, de vouloir bien faire faire actuellement, les études demandées en 1870, par la vallée de la Dor-

dogne entre les ponts de Souillac et de Gluges. Etudes autorisées, mais qui n'ont point été faites, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire plus haut.

Permettez-moi maintenant, de vous soumettre quelques observations, relativement à la demande adressée à M. le Ministre des travaux publics en 1870, par les communes de Calès, Meyronne, Lacave et Pinsac parce qu'elles ne seront point sans intérêt, pour beaucoup d'habitants des cantons de Vayrac, Martel, Gramat, Souillac, Payrac et Gourdon ; puis pour l'administration elle-même.

J'admets pour un instant, que la rectification de la route départementale, numéro 3 ait lieu entre Souillac et St-Denis par Martel. Il est évident alors que St-Denis et Souillac seront unis par deux routes parallèles qui traverseront Martel, et qu'à partir de ce jour, une des deux sera totalement abandonnée et deviendra inutile : de plus, ceux qui se servent de la route départementale, numéro 3, seront encore les seuls à se servir de la nouvelle route. Avec les nombreux besoins de notre contrée, une rectification de route, dans un pays qui en est abondamment pourvu, serait-elle suffisamment justifiée par la raison que les côtes sont trop rapides et qu'il faut les rectifier ?

Supposons maintenant que l'Etat dise : la ville de Martel a toutes les routes qui lui sont nécessaires, (six allant dans les directions de Gramat, Vayrac, les Quatre-Routes, Cressensac, Souillac et Creysse) et le rachat des ponts à péages est la seule chose qu'elle puisse désirer. Alors au moyen d'un pont au port de Pinsac et d'achèvement ou d'élargissement de routes, nous allons donner à Martel ce qui lui manque, et à la vallée, ce dont elle a besoin.

Dans mon hypothèse, il me semble alors que vous seriez obligé d'utiliser en totalité ou en partie, les chemins d'intérêts communs, numéros 42, 41, 14, 12 et de grande communication, numéro 26, qui n'auraient besoin que d'être élargis. Quant aux travaux importants à exécuter, ils se résument en la construction d'un pont en fil de fer au port de Pinsac et de trois tronçons de routes d'une longueur moyenne de quinze cents mètres environ : 1^{er} tronçon, entre la plaine de Montvalent et le port de Creysse ; 2^e tronçon, entre le ruisseau du Limon et le Bougeyrou, commune de Lacave ; 3^e tronçon, entre Belcastel et Meyraguet, commune de Pinsac.

Les avantages que pourraient offrir la route ainsi tracée seraient :

1^o De vérifier au moyen d'une route à niveau, un pays riche, n'ayant que des tronçons de chemins ne lui permettant pas encore de rejoindre les routes départementales, numéros 44 et 45 et nationale, numéro 20, perpendiculaires à la Dordogne, ou aboutissant à des Bacs, que l'Etat qui perçoit seul les produits des passages, ne veut améliorer qu'à la condition expresse que les communes intéressées, contribueront pour la moitié de la dépense nécessaire à la construction des cales d'abordage ;

2^o De nécessiter le rachat immédiat des ponts à péages de Meyronne et de Gluges, (aussi bien que moi, vous savez ce qu'ils rapportent et par conséquent ce qu'ils valent) ;

3^o De faire construire à bref délai, puis entretenir aux frais de l'Etat, des chemins que les communes de Souillac, Pinsac, Lacave, Calès, St-Sozy, Meyronne, Montvalent et Creysse ne pourraient terminer de quelque temps encore en s'imposant de nouveaux sacrifices, mais qu'elles auraient à entretenir une fois qu'ils seraient terminés ;

4^o D'établir une ligne directe et presque droite entre Vayrac, Martel et leur chef-lieu d'arrondissement Gourdon ;

5^o D'attirer de nouveau à Martel les propriétaires d'Alvignac et de Miers, qui portent leurs denrées à Vayrac depuis que le tarif du pont de Carenac est inférieur à celui du pont de Gluges ;

6^o D'attirer à Vayrac, première place agricole de notre contrée, pour la vente des bestiaux, les populations qui se trouvent en aval et sur la rive gauche de la Dordogne ;

7^o De permettre aux industriels de Souillac, d'attirer facilement à eux les produits tels que : écorces, laines, noix, indispensables à l'alimentation de leurs usines et que le plateau calcaire situé entre la route nationale, numéro 20 et les routes départementales, numéros 44, 45 et 1, possède en abondance ;

8^o De donner à la rivière de l'Ouyssse qui renferme avec ses belles chutes, une richesse inconnue, un débouché quelle n'a point et dont elle a besoin (*) ;

9^o Martel, qui est déjà si richement doté de routes le sera peut-être encore d'un chemin de fer. Le moment ne serait-il pas venu de faire quelque chose pour la partie de la vallée de la Dordogne, comprise entre les ponts de Gluges et de Souillac, en la dotant d'une large et belle route qui la traverserait dans sa longueur ? Je ne parle pas de l'augmentation du parcours qui serait loin d'être aussi considérable qu'on pourrait le présumer dès le début.

Voilà, Monsieur l'Ingénieur en chef, la demande

(*) L'Ouyssse se jette dans la Dordogne à Belcastel. Pendant le rigoureux été de 1870, les huit moulins qui se trouvent sur son parcours travaillaient sans relâche, pendant que beaucoup dans nos environs chômaient.

et les observations que j'ai l'honneur de vous adresser ou de vous soumettre en vous priant de leur faire un bienveillant accueil.

Recevez, Monsieur l'Ingénieur en chef, l'assurance de ma parfaite considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

J. DE CARDAILLAC,
Chevalier de la Légion d'honneur.

On nous écrit de Saux :

Dimanche dernier, 21 avril, Mgr. l'Evêque de Cahors, en tournée pastorale, visitait la paroisse de Saux, canton de Montcuq. De semblables visites produisent toujours un mouvement, non pas seulement dans la paroisse qui a l'honneur de recevoir le premier pasteur du diocèse, mais encore dans les paroisses environnantes jalouses de voir un Evêque. Aussi l'Eglise de Saux se trouvait elle trop petite pour recevoir à la fois, les habitants de la paroisse, et ceux des paroisses voisines qui étaient venus prendre part à la fête.

Dès la veille, M. le curé de Saux, aidé de ses paroissiens, avait orné, avec un zèle et un goût dignes d'éloges, les abords de l'Eglise et du presbytère. Un contre temps, bien mal à propos survenu, avait sans doute un peu troublé leurs préparatifs, mais leur intelligente activité avait tout réparé, et Mgr pouvait, en dépit de l'orage, arriver sous un arc de triomphe, dressé, entre une colonnade élégante, reliée et couverte par des guirlandes de verdure et de fleurs, et conduisant au presbytère.

C'est là que Mgr est descendu de voiture, et qu'il a reçu de M. le curé, l'accueil intelligent et gracieux qui lui est si naturel.

M. le Maire a adressé ensuite à Mgr une allocution délicate et bien sentie qui confirme dans son auteur les principes solides et honnêtes que tout le monde lui connaît.

Le lendemain matin, dimanche, Mgr a procédé à la confirmation des enfants.

Dans la soirée, la sollicitude de Mgr s'est portée sur les écoles qu'il a bien voulu visiter.

Après les vêpres, Mgr est reparti de Saux pour poursuivre le cours de ses visites pastorales. Une foule nombreuse est venue encore se presser autour de sa voiture, pour recevoir une dernière bénédiction, et Mgr était déjà loin, qu'on parlait encore de sa bonté toute paternelle, et du bien moral qu'une semblable visite ne pouvait manquer de faire.

Il faut convenir, en effet, que ces rendez-vous inspirés par la Religion qui rallie tous les cœurs dans une même pensée, sont bien différents de ces réunions tumultueuses où des opinions diverses se trouvent en face pour se combattre, où les passions s'échauffent, et où tout se termine, presque toujours, par quelque scène de désordre, et quelquefois par quelque drame sanglant. Tandis qu'une fête religieuse ne laisse, après elle, que les plus douces impressions, satisfait à la fois l'esprit et le cœur, et ne laisse dans une paroisse ou une localité, que d'agréables et salutaires souvenirs.

Sur les poursuites de M. Jules Albitre, commissaire de police de la ville de Cahors, remplissant les fonctions de ministre public, M. Laulanié, juge de paix a prononcé à l'audience du tribunal de simple police du 24 courant, les quarante-deux condamnations suivantes, dont une à quatre jours de prison :

- 2 contre des contrevenants ayant des chiens non porteurs d'un collier sur lequel doit être gravé le nom et domicile du propriétaire.
- 4 contre un propriétaire ayant laissé errer sans muselière ou tenu en laisse, un chien qui par sa nature était malfaisant.
- 4 contre des consommateurs pour être restés dans des cafés ou débits de boissons après l'heure de fermeture.
- 8 contre des cafetiers ou débitants de boissons, pour avoir gardé des consommateurs ou avoir laissé leur établissement ouvert après 11 heures.
- 2 pour tapage nocturne sous le péristyle du théâtre pendant le spectacle.
- 3 pour bruits et tapages injurieux ayant provoqué un rassemblement sur la voie publique.
- 5 pour jet d'eau par les fenêtres sur la voie publique.
- 4 pour défaut de balayage avant 8 heures du matin.
- 5 pour embarras ou dépôt de matériaux sans autorisation sur la voie publique.
- 2 contre des bouchers pour n'avoir pas affiché les prix de vente des diverses catégories de viande sur leur étal.
- 2 contre des boulangers pour défaut d'affichage dans leur magasin du prix du pain.
- 2 pour accaparement de denrées destinées au marché.

contre des propriétaires ayant introduit leur chien dans le square sans être tenu en laisse.

Le 23 du courant, vers 11 heures du soir, deux jeunes gens en état d'ivresse ont été trouvés dans le quartier Labarre, par les sergents de ville, troublant le sommeil des habitants. Ils ont été conduits par la patrouille à la chambre de sûreté de la mairie.

Sur procès-verbal de M. le commissaire de police, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné, à l'audience du 25 courant, à deux mois d'emprisonnement un individu surpris dans les rues de Cahors, en état de vagabondage et de mendicité.

A partir de ce jour, tout dépôt ou jet d'ordures fait contre les murs de la Cathédrale, sera constaté et poursuivi par la police.

Conférence

DU PÈRE FÉLIX A AGEN

(Suite et fin.)

Il ne faut pas se le dissimuler, dans quelques hommes du moins, sous ce vêtement chrétien l'anti-christianisme vit encore; s'il y a des illusions et des sincérités, il y a aussi des masques et des hypocrisies. Mais ce qui contriste le plus le cœur et ce qui consterne le plus la pensée, c'est de voir quelquefois des hommes graves et jusqu'à un certain point sincères, mettre la main à cette œuvre d'altération chrétienne dont le résultat final, s'il venait à se prolonger, ne pourrait être pour la société et pour le christianisme à la fois qu'un même et commun désastre.

Oui, il ne faut pas l'oublier, l'altération progressive aboutit à la ruine. Oui, au commencement l'agression, l'altération au milieu, la destruction à la fin; c'est la marche des choses. Et quand nous sommes grands, nous ne pouvons pas tomber médiocrement. Sachons-le bien, un peuple sacré par son incorporation à J.-C. est non seulement une race sainte, mais un sacerdoce royal et comme le prêtre et comme le roi, il ne peut pas tomber à demi.

Ce principe éclatant de vérité et cet ordre de choses nous condamnent, nous, chrétiens, à la plus haute dignité ou à la plus profonde bassesse; si bien que, selon la parole remarquable d'un éminent écrivain de ce siècle, lorsque nous cessons d'être chrétiens, nous ne savons plus même demeurer des hommes.

Ah! est-il besoin de creuser si avant dans la nature des choses pour montrer comment cet aboutissement est fatal, lorsque l'histoire contemporaine est venue jeter sur ces mystères ses formidables clartés? Ah! cette voix qui se détachait du milieu de tant de voix et qui dominait tous nos bruits, nous l'avions comprise. Voix sinistre, voix fatidique dont la sincérité formidable, arrachant aux uns toutes les illusions, aux autres tous les masques, et à tous la sécurité, a jeté à la fois les amis de la vérité et les ennemis de la vérité dans une terreur, une stupeur commune. Oui, au sein de cette société entr'ouverte par une soudaine secousse, notre mal s'est révélé tel que depuis longtemps elle le renfermait dans ses flancs. L'anti-christianisme a paru avec ses formes éternellement rajeunies, mais avec des haines qui ne meurent jamais. Il a jeté, avec tant d'autres, au milieu du bruit contemporain, trois paroles qui ont dit à tous le dernier aboutissement de toute science, de toute morale, de toute société qui a fait divorce avec J.-C. Ebranlant avec l'autorité la base de toute société, il a dit: le gouvernement, c'est l'anarchie. Ebranlant avec l'idée de justice la base de toute morale, il a dit: la propriété, c'est le vol. Il a dit, en ébranlant avec l'idée divine, la base profonde de toute science et de toute philosophie, et donnant au blasphème une solennité que le monde ne lui connaissait pas encore, il a dit: Dieu, c'est le mal. Ainsi la fin a répondu au commencement. Une voix de l'autre siècle avait dit: Ecrasons l'infâme; une voix de ce siècle a répondu: Dieu, c'est le mal. Blasphème faisant écho à un autre blasphème, parole de Satan se répondant à lui-même et d'un bout d'un siècle à l'autre se renvoyant l'écho de sa propre voix.

Ah! croyons le bien, lorsqu'une telle parole a pu retentir dans la société, elle avait sa raison d'être, depuis longtemps, dans le mouvement des choses. Dieu, c'est le mal! Ce que disait cette parole, est-ce que depuis longtemps nous ne l'avions pas fait? Le mal, on l'attaque; le mal, on le persécute; le mal, on le chasse. Nous avions attaqué, nous avions persécuté, nous avions chassé Dieu. Et ce Dieu attaqué par nous comme le mal, c'était le Dieu qui avait une couronne d'épines, c'était le Dieu du Calvaire, J.-C. crucifié. Et lorsque, reculant devant des impiétés sacrilèges et surannées, nous lui avons dit: Reviens à nous! alors même nous le repoussions encore par la force des choses, car, ce que nous ne voulions pas, ce que nous haïssions toujours, ce que nous repoussions toujours,

c'était la mortification, c'était l'abnégation, c'était l'humilité, c'est-à-dire tout ce qu'il personnifiait en lui, tout ce qu'il est lui-même, c'est-à-dire le bien. Ce fut notre grand malheur de traiter J.-C. comme le mal, et dès lors notre remède est trouvé. Notre remède, c'est de traiter Jésus-Christ comme le bien, en embrassant avec lui le vrai christianisme: — sujet de la seconde partie.

Il faut revenir à J.-C., parce qu'il est la vie dont nous devons vivre. En dehors de J.-C., il n'y a pas la vie. D'abord, dans l'ordre de l'intelligence. Le principe de la vie intellectuelle pour un peuple et pour tout ce qu'il produit, c'est d'avoir des croyances et la première condition pour avoir une croyance, c'est d'avoir un symbole. Or, je vous le demande, si vous vous séparez de J.-C. avez-vous un symbole? Un novateur de ce temps écrivait à un autre: « Les chrétiens disent leur credo; proclamez le vôtre; ne niez plus, affirmez-vous » Mais s'affirmer, mais dire son credo, c'est précisément la grande difficulté. Quant à nous, chrétiens, nous voici rangés autour du Verbe vivant, illuminés de sa lumière vivant de sa vie après bientôt deux mille ans, redisant toujours ce symbole harmonieux dont la mageste va croissant à mesure que s'accumule sous nos pieds la ruine des systèmes sur lesquels nous chantons et nous chanterons à jamais le credo de la vérité; et debout sur la poussière de toutes vos philosophies, nous vous disons: Vous aussi, si vous le pouvez, dites votre credo. Prenez-y garde, vous n'avez que des doctrines négatives. Si vous ne vous hâtez de dire avec J.-C. le credo de la vérité, tôt ou tard vous serez forcé de dire avec Satan le credo du mensonge. Or, le mensonge, dans l'ordre intellectuel, ce n'est pas la vie, c'est la mort!

Et dans l'ordre moral, où est la vie en dehors de J.-C.? Le principe de la vie intellectuelle, c'est un symbole; le principe de la vie morale c'est d'avoir un décalogue, c'est-à-dire un code de mœurs, intelligible, inébranlable. A l'heure où la loi des mœurs est devenue nuageuse, incertaine, l'ordre moral se déconcerte et toutes les vertus sont blessées à mort. Et lorsque je prête l'oreille aux enseignements de ceux qui ont voulu fonder une morale sans J.-C. et même contre J.-C., je n'entends que des négations, j'entends qu'on a nié la propriété comme justice, la chasteté comme vertu; et je demande à ceux qui, avec cette morale, nouvelle en vérité, ont déchainé des tempêtes à peine calmées: Pour enchaîner enfin au cœur des multitudes cette convoitise ardente et révoltée, avez-vous un frein assez fort, oui ou non? — Et lorsque cet être multiple, géant de force et de nombre, se dressera une fois de plus, prêt à frapper vos familles, vos fortunes, vous-mêmes au nom de votre philosophie, lui ordonnerez-vous de commander à sa force, et votre sagesse sera-t-elle assez forte pour enchaîner ses pas? — Non, mille fois non! votre morale n'est pas faite, votre décalogue est toujours à venir, et si vous n'acceptez pas le nôtre tel qu'il est descendu des sommets du Sinaï, couronné comme un édifice par son dôme sublime, du précepte de la fraternité, de la charité chrétienne, vous êtes condamnés, dans votre impuissance, à ne créer sans J.-C. que le symbole de l'erreur; la même impuissance vous condamne à ne créer sans lui que le décalogue du mal. Or, le mal dans l'ordre moral; ce n'est pas la vie, c'est la mort!

Enfin, dans l'ordre social; et c'est ici qu'éclate en dehors de J.-C. l'impuissance de créer la vie. De même que la vie intellectuelle se fonde sur un symbole, la vie morale sur un décalogue, la vie sociale doit se fonder sur une autorité. Mais avez-vous songé à la difficulté de créer cette chose que je viens de nommer, l'autorité! Ah! créer un gouvernement, nous le pouvons, mais créer cette puissance mystérieuse qui élève les hommes en les abaissant dans une dépendance volontaire, qui fait sortir du fond des cœurs et des consciences, avec cette soumission généreuse, un inépuisable respect, ah! laissez-moi vous le dire en planant bien haut au-dessus de toute préoccupation politique du jour et de toute pensée humaine, pour créer cette force, nous sommes, sans J.-G., plus impuissants que le dernier des peuples, précisément parce que J.-G., en faisant de nous le peuple très-chrétien, avait fait de nous le plus grand des peuples. Lorsque le mépris et la révolte sont montés du cœur d'un peuple très-chrétien jusqu'à J.-C. personnification divine et humaine de l'autorité, toute autorité doit tomber fatalement dans la solidarité de la révolte et du mépris qui s'attachent à lui. Or, est-ce que nous n'avons pas entendu le bruit que les révolutions ont fait retentir dans tous nos forums comme le signal de la tempête: *Nolumus hunc regnare super nos...* Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. Depuis que nos pères avaient répété cette parole des Juifs, nous nous trouvons impuissants à fonder l'autorité, et tout ce que nous faisons pour susciter une autorité des ruines des puissances abattues ne faisait autre chose que de nous creuser plus profond l'abîme de l'anarchie. Or, l'anarchie dans l'ordre social, ce n'est pas la vie, c'est la mort!

Ainsi, en dehors de J.-C., nous manquons fatalement des grands éléments de la vie, nous n'avons pas la vie intellectuelle, nous n'avons pas la vie morale, nous n'avons point la vie sociale. Comment aurions-nous la vie, puisque nous n'avons pas le Dieu vivant.

Donc, que J.-C. devienne notre vie, et dans cette société jonchée de tant de ruines et de tant de poussière, une grande restauration se fera. Il me semble le voir, le restaurateur divin, se levant au milieu de nos obscurités, de nos faiblesses, de nos ruines, pour tout illuminer, tout raffermir, tout restaurer. Il ouvre son cœur, d'où les vertus se versent avec son amour, et étendant la main pour retenir nos sociétés qui penchent, il dit avec un sourire qui calme les orages: La restauration et la vie, c'est moi, *Ego sum resurrectio et vita.*

Donc, c'est la conclusion, il faut revenir à J.-C., et devant cette société qui le rappelle, qui se sent mourir chaque jour, je jure qu'il n'y a pas d'autre remède.

Nous avons rompu avec l'anti-christianisme, et nous avons bien fait; le moment est venu de rompre avec le pseudo-christianisme. Tôt ou tard la force des choses nous obligerait à choisir. Or, retourner en arrière, reculer jusqu'à Voltaire, nous ne le voulons pas. Donc, en avant! Prenons le drapeau de J.-C. et marchons. L'idée désastreuse, je l'ai dite: la séparation de J.-C.; l'idée salutaire, la voici: revenir à J.-C.

Heureux serai-je d'avoir eu la mission de monter, ne fut-ce qu'une seule fois, dans cette chaire, pour y faire entendre ce cri de mon âme convaincue et de mon cœur dévoué jusqu'au martyre s'il le fallait:

Sans J.-C. tout est perdu, avec J.-C. tout est sauvé!

Dernières nouvelles

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 25 avril.

Excellente séance pour l'Assemblée, le gouvernement et le pays. Il s'agissait des interpellations de M. Raoul Duval sur les discours de M. Gambetta, prononcés en présence de maires nommés par le gouvernement. Voici dans quels termes cette séance est résumée et appréciée par le *Journal des Débats*:

M. Raoul Duval a prononcé un discours d'une véritable éloquence, animé et politique tout à la fois; il s'est renfermé dans les limites de son sujet, l'exposant d'une manière nette et simple, quoique incisive, ne soulevant pas de débat passionné, et cependant entraînant son auditoire. M. le ministre de l'intérieur a répondu par un désaveu et un blâme absolu des maires qui participent ou assistent à des manifestations dirigées contre l'Assemblée.

En présence de cette satisfaction éclatante, qui sera publiée par le *Journal officiel* dans toute la France, M. Raoul Duval n'a pas insisté et a retiré son ordre du jour; son discours avait été vivement applaudi, il en a été de même de cette résolution. L'attitude prise par le gouvernement a été également approuvée. La séance ne pouvait pas mieux commencer ni mieux finir.

Quant à M. Gambetta, il a montré une fois de plus qu'il est un grand orateur... hors de la Chambre, il n'a pas soufflé mot. On attaquait les maires qui se sont compromis pour l'écouter: silence absolu. Le gouvernement non-seulement laisse tancer ces magistrats, il s'associe au blâme qui les atteint, il leur inflige un désaveu: même mutisme.

M. Gambetta ne trouve pas une parole, une syllabe à dire en leur faveur; il ne plaide même pas les circonstances atténuantes. Il répondra peut-être quelque jour en petit comité, dans une réunion d'amis, loin de la tribune de la Chambre. Décidément il n'a pas l'éloquence parlementaire, et le débat contradictoire n'est pas son fait. Il préfère la dissolution à la discussion.

En tout cela, ce sont les maires qui paraissent le plus à plaindre; blâmés par tout le monde et défendus par personne, ils ne sauraient être très-contents de ce qui s'est passé aujourd'hui.

Le roi d'Espagne, Amédée 1^{er}, a ouvert la session des Cortès, et a prononcé un assez long discours.

Après avoir annoncé l'insurrection carliste et avoir affirmé qu'il a pris des mesures efficaces « pour étouffer la rébellion, » le roi ajoute cette phrase:

« Instruit par une récente et triste expérience de la stérilité maintes fois démontrée de la clémence exercée par ses devanciers qui ont eu à réprimer des tentatives semblables, mon gouvernement se propose d'être inexorable dans le châtiement... »

Ce langage permet de prévoir que de part et d'autre la lutte sera sanglante. Le grand argument de la révolte contre Amédée 1^{er}, c'est qu'il est un étranger.

Madrid, 25 avril.

Une séance préparatoire du Congrès a eu lieu; elle était présidée par M. Garrido, doyen d'âge. Les radicaux et les républicains y assistaient, les carlistes se sont abstenus; aucun incident notable ne s'est produit.

Les républicains se réuniront pour discuter la conduite à tenir. On suppose qu'ils se décideront pour l'abstention.

Les bandes continuent; une petite a paru dans la province de Valladolid. On assure que près de Bilbao a paru une bande de 200 hommes, composée de mineurs.

Le bruit court qu'une bande de Navarre aurait été dispersée.

Madrid, 26.

Les bandes augmentant, le maréchal Serrano part pour prendre le commandement des provinces basses, de la Navarre, Burgos et Aragon.

L'Univers dit: Des dépêches privées arrivées hier à Paris, annoncent que le roi Charles VII a franchi la frontière et serait actuellement à la tête de partisans armés dépassant 10,000 hommes.

On lit dans le *Journal de Paris*:

Les dépêches télégraphiques d'Espagne annoncent que M. le général de Cathelineau est auprès de M. le duc de Madrid et prend part à l'insurrection carliste. Nous pouvons affirmer de visu que M. le général de Cathelineau est à Paris.

Versailles, 26 avril, 5 h., soir.

L'Assemblée procédait avec calme à la discussion de diverses propositions, quand l'une de ces propositions a amené un excellent et très-éloquent discours de M. Chesnelong.

M. Faye, député de Lot-et-Garonne, a soutenu sa proposition tendant à autoriser les réunions publiques, c'est-à-dire les clubs, pour les élections au Conseil général.

C'est cette extension du droit de réunion qui a été combattue très-vigoureusement par M. Chesnelong, qui a rappelé les conditions ordinaires des élections cantonales, lesquelles doivent être des élections administratives et non politiques.

La gauche a beaucoup crié, et M. Chesnelong, dans un beau mouvement d'éloquence, a défini la liberté telle que les bons citoyens la désirent, c'est-à-dire la liberté du travail, de la religion, de la commune et du vote de l'impôt. Il a dit que cette liberté suffisait, et qu'il fallait se défier de l'intervention des candidats purement politiques pour les conseils généraux comme pour les conseils municipaux.

M. de Pressensé, pasteur protestant, a répondu par un *prêche* qui a été médiocrement accueilli.

M. Brisson, député radical de Paris, a parlé à son tour.

M. le ministre de l'intérieur, provoqué par M. d'Haussonville, a répondu que le moment n'était pas venu de voter la réforme dangereuse demandée par M. Faye.

M. Chesnelong, sans rentrer dans le débat, déclare qu'il n'accepte pas le reproche qu'on lui a fait d'être l'ennemi des réunions publiques pour les élections à l'Assemblée nationale.

Un scrutin public est ouvert sur la proposition de M. Faye.

Le courrier va partir.

Bourse de Paris.

Paris, 27 avril 1872, soir.

Rente 3 p. %	54.90
— 4 1/2 p. %	80.00
— 5 p. %	87.90

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVIERE

Dimanche, 28 avril 1872.

Pour cette fois seulement

CAHORS

Sens-dessus-dessous

Grande revue actuelle, locale, patriotique et inédite en 7 tableaux, dont un prologue.

UN MONSIEUR ET UNE DAME
Comédie-Vaudeville.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Annonces

CHEMINS DE FER
DE SÉVILLE A XÉRÈS ET CADIX.

C'est le 9 mai que doit expirer irrévocablement le dernier délai pour adhérer à la transaction.

Si à cette époque la transaction n'avait pas réuni le nombre d'adhésions indispensable, le chemin de Séville serait déclaré en faillite, les obligations auraient perdu toute valeur, et les obligataires qui se seraient abstenus d'adhérer n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des conséquences désastreuses de leur incurie.

Le Conseil d'Administration adresse ce dernier avis aux obligataires et les invite à dépo-

ser sans plus de retard leurs titres et leurs adhésions chez leurs agents de change ou banquiers.

Dans les Départements les principaux banquiers et agents de change reçoivent les dépôts d'obligations et se chargent d'envoyer les adhésions à MM. les fils de Guilbou jeune, banquiers à Paris, rue Blanche, n° 72, qui continuent à payer à tous ceux qui adhèrent UN franc 42 c. 1/2 par obligation, pour les intérêts anticipés du 1^{er} semestre de 1871.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les

éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication, portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure;

ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

LE
CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Henies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paquet

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	5h10	12h25	5h40
Mercuès	5 28	12 47	5 56
Parnac	5 43	1 7	6 9
Luzech.	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.	6 25	2 1	6 49
Duravel.	6 37	2 16	6 59
Fumel.	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

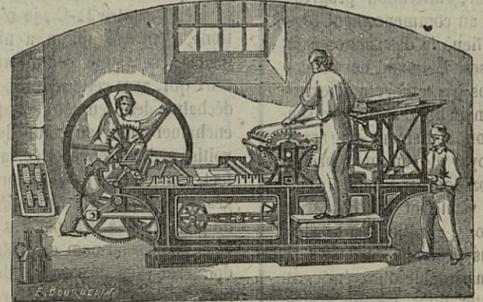
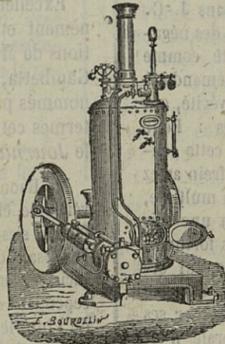
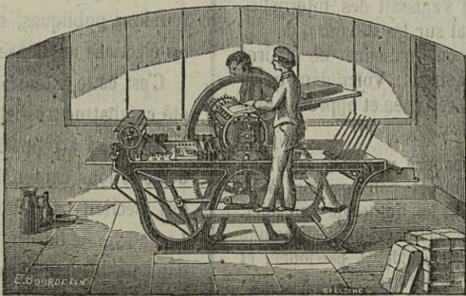
Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	5.80 f	4.33 f	3.20 f
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cette	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs	8h41	9h26
AGEN.	Arr.	9 59	10 28
	Dép.	11 25	11 20
MONTAUBAN	Arr.	1 33	12 43
	Dép.	12 13	3 05
AGEN.	Arr.	1 36	5 11
	Dép.	2 »	6 10
LIBOS.	Arr.	3 »	7 36
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs	8 9	3 3
PÉRIGUEUX.	Arr.	11 56	5 42
	Dép.	1 40	6 10
LIMOGES.	Arr.	4 34	8 21
	Dép.	4 55	8 30
ORLÉANS.	Arr.	mi 43	2 38
	Dép.	mi 55	2 16
PARIS	Arr.	3 50	4 39
	Dép.	4 40	7 45

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors
LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.

Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE
RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
Savoir : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soiries.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

On demande des agents pour la vente d'un article de première utilité. Toute personne, homme ou dame, pourra se faire de 1200 à 1500 fr. par an, seulement dans ses moments de loisir. — S'adresser franco au Directeur de l'Alliance à Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchissement 0,30 c.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARQUE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.
Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A VENDRE
D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à pattente double, un Bréach neuf et autres voitures; Harnais neufs fins et ordinaires; et d'occasions. Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.
S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.